



VERVIERS

URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25



Wallonie

Réf : 2021A0036-MC

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SPRL S PROJECT, Ancienne Voie de Liège 1 à 4800 Petit-Rechain.

Le terrain concerné est situé Ancienne Voie de Liège, 13 (lot 2) à 4800 Verviers et cadastré division 9, section B n°387G - division 8, section A n°46N.

Le projet est de type : **Construction d'une habitation** . Il présente les caractéristiques ci-après. Considérant les articles D.IV. 5, D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants :
la demande de permis d'urbanisme s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation PR27 concernant:
- la toiture plate envisagée pour le volume secondaire;
- le joint ton sur ton projeté;
- la dominante des baies qui n'est pas verticale. –

Le dossier peut être consulté- **sur rendez-vous** - à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 22/04/2021 au 14/05/2021.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/04/2021 au 14/05/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@verviers.be

A Verviers, le 20 avril 2021

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBEN.



Pour la Bourgmestre :
L'Echevin délégué,

Freddy BREUWER.